

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Informations relatives au traitement de vos données

A l'occasion de votre prise en charge, certaines données à caractère vous concernant doivent être traitées, et en particulier, des données de santé à caractère personnel. Ces données concernent votre identité, vos coordonnées, votre numéro de sécurité sociale, votre complémentaire santé, votre situation familiale et professionnelle, votre santé et vos habitudes de vie .

Le Centre Hospitalier de Laon est le responsable du traitement de vos données au sens de la loi informatique et libertés et du règlement général sur la protection des données.

Pour quelles raisons vos données sont-elles collectées ?

La collecte de vos données à caractère personnel a pour finalité d'assurer votre suivi médical et de vous garantir la prise en charge sanitaire la plus adaptée à votre état de santé et de réaliser, le cas échéant, des travaux statistiques. La fourniture de vos données à caractère personnel est essentielle à votre prise en charge médicale. A défaut de pouvoir traiter vos données, votre prise en charge ne serait pas optimale.

Le traitement de vos données est fondé sur les intérêts légitimes du Centre Hospitalier, qui sont de soigner les patients et de faire fonctionner l'Hôpital. Le traitement de vos données à caractère personnel est licite dans la mesure où il est nécessaire à la finalité de votre prise en charge sanitaire. Dans le cadre de projets de recherche, le Centre Hospitalier de Laon est également amené, après vous en avoir informé individuellement et sauf opposition de votre part, à transmettre des données, préalablement rendues non-nominatives, à d'autres professionnels de santé.

Qui sont les destinataires de vos données ?

Vos données à caractère personnel peuvent être transmises à l'ensemble des professionnels de santé intervenant dans le cadre de votre prise en charge par le Centre Hospitalier de Laon, ainsi qu'aux personnels du Centre Hospitalier selon leurs habilitations, votre médecin prescripteur et votre médecin traitant, les agents habilités de l'assurance maladie, de l'assurance maladie complémentaire et peuvent également être mises à disposition d'organismes de soins partenaires.

Pendant combien de temps vos données sont-elles conservées ?

Le dossier médical est conservé, conformément au Code de la Santé Publique, pendant une période de vingt ans à compter de la date du dernier passage, ou au moins jusqu'au vingt-huitième anniversaire du patient, ou pendant dix ans à compter de la date du décès. Certaines données peuvent être conservées plus longtemps si la loi le prévoit.

Quels sont vos droits ?

Vous pouvez demander l'accès à vos données, la rectification des données inexactes ou incomplètes ou l'effacement de celles-ci ainsi que leur portabilité ou une limitation du traitement, le cas échéant pour motif légitime. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données et définir des directives sur le sort de vos données après votre décès. Pour les traitements de vos données à caractère personnel fondés sur le recueil de votre consentement, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

POUR EXERCER VOS DROITS

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données en joignant une pièce d'identité à votre demande.

Par courrier :

Délégué à la protection des données
Groupement hospitalier de territoire Aisne Nord-Haute Somme
Centre Hospitalier de Saint-Quentin
1, avenue Michel de l'Hospital 02100 SAINT QUENTIN France

Par courriel :

dpo@ch-stquentin.fr